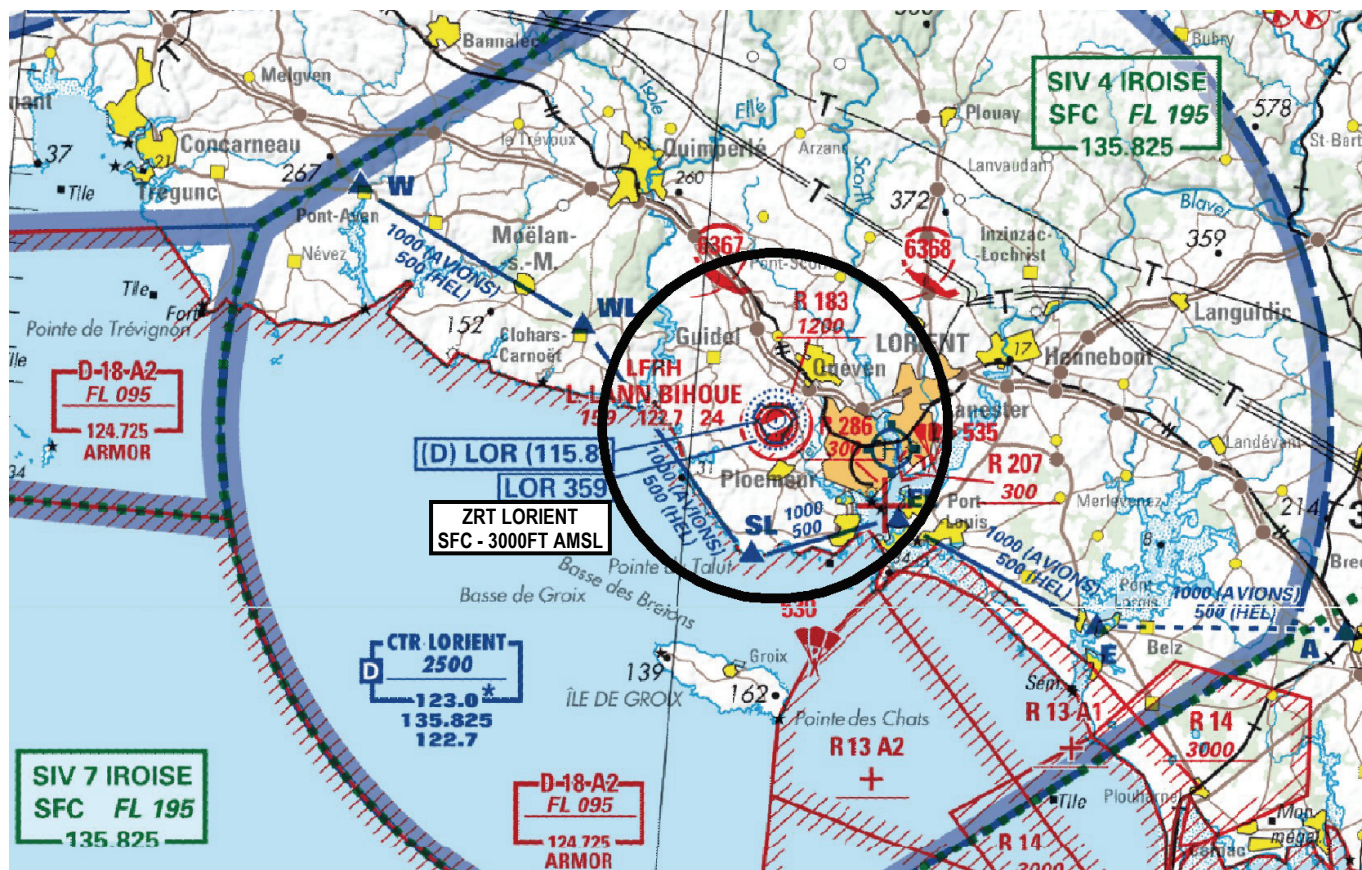


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) sur AD Lorient Lann Bihoué (LFRH)

En vigueur : Du 25 avril au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR – AD : Lorient Lann Bihoué LFRH



Extrait carte IGN au 1 : 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ

Décollages, atterrissages et entraînement plateforme d'aéronefs en CAM en provenance et à destination de LFRH en procédure d'auto-information.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du lundi au vendredi sauf jours fériés : 0600 - 1500 UTC (HIV : + 1HR) pendant les créneaux de fermeture des services du contrôle aérien et de désactivation des CTR et TMA de Lorient.

Activable par NOTAM avec un préavis de 48H.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Lorient ATIS : 129.125 MHz
Iroise info : 135.825 MHz
Armor : 124.725 MHz
CLA Lann-Bihoué: tél : 02 97 12 90 25

GESTIONNAIRE

CLA (Contrôle Local d'Aérodrome) de Lorient Lann Bihoué.

STATUT

La ZRT, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront appliquer la procédure d'auto-information :

- ◆ ACFT en CAM en vol local (en provenance et à destination de LFRH).
- ◆ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS

Services d'alerte et d'assistance en vol aux ACFT en CAM.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
--

Limites latérales

Cercle de 5 NM de rayon centré sur : 47°45'38"N - 003°26'24"W (ARP LFRH)

limites verticales

SFC / 3000FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Lorsque la ZRT est active :

- ◆ Activités de voltige NR 6366, aéromodélisme AEM 8916, parachutage NR 535 et NR530 suspendues
- ◆ Itinéraire de transit VFR "EL-SL-WL" au-dessous de 3000ft AMSL fermé
- ◆ La zone LF-R183 n'est pas activable

ORGANISME A CONTACTER

Officier de quart du contrôle local d'aérodrome de Lann Bihoué : Tél : 02.97.12.90.33